

## **« Transmission, Travail, Pouvoirs »**

### **Appel à Projets de la Fédération des MSH de Bourgogne et de Franche-Comté**

**Publication de l'appel : 9 février 2018**

**Clôture : vendredi 9 mars 2018 à 12h**

**Publication de la liste des projets retenus et démarrage : début avril 2018**

**Adresse d'envoi du formulaire : aap-federation-mshe-mshd@ubfc.fr**

#### **Contexte et objectifs :**

La MSHE de Franche-Comté et la MSH de Dijon ont mis en place une « Fédération des Maisons des Sciences de l'Homme de Bourgogne et de Franche-Comté » afin de renforcer les collaborations entre les équipes de recherche en SHS de notre territoire et coordonner les fonctions d'appui offertes.

Dans ce cadre, la Fédération des MSH de Bourgogne et de Franche-Comté développent un axe thématique commun structurant, transcrit à travers les trois termes « Transmission, Travail, Pouvoirs », qui recouvrent des champs de recherche ayant une forte dimension sociétale, déjà présents dans les programmations scientifiques des deux MSH et des laboratoires associés à celles-ci.

Par le biais de crédits « starter », le présent appel à projets a pour objectifs :

- de favoriser l'émergence de nouveaux projets de recherche pour alimenter cet axe commun,
- de nous préparer à de futurs appels à projets (régionaux, grande région, Comue, I-site, nationaux, européens).

#### **Contenu scientifique :**

Dans le cadre de cet appel à projets, l'axe commun « Transmission, Travail, Pouvoirs » peut être abordé selon les thématiques suivantes (liste non limitative) :

- Transmission du patrimoine : foncier, familial, d'entreprise...
- Construction et circulation du savoir, des idées et des connaissances : réseaux, nouveaux médias, apprentissage, mémoire, interactions culturelles...
- Travail / pouvoir : organisations, gouvernance, marchandisation, pratiques alternatives ou coopératives, risque et santé, discrimination (identités, genre), mécanismes de décision
- Migrations et frontières.

#### **Critères d'évaluation :**

Les projets devront mettre en œuvre des collaborations inter-équipes et inter-sites.

Seront particulièrement appréciées les propositions d'action répondant à tout ou partie des critères suivants :

- dimension interdisciplinaire avérée
- caractère innovant (thématique émergente ou innovation méthodologique)
- action destinée à se prolonger dans un projet de plus grande envergure
- implication de jeunes chercheurs (doctorants, jeunes docteurs ou post-doctorants)
- constitution de réseau, ou renforcement au niveau national et international
- mise en place d'un partenariat socio-économique

Les propositions déposées feront l'objet d'une évaluation par le Comité d'orientation scientifique de la Fédération des MSH Bourgogne Franche-Comté et bénéficieront d'une expertise externe des personnalités des Comités scientifiques des deux MSH, selon la grille ci-jointe.

## **Modalités :**

- **Montants alloués :** Il est prévu une enveloppe globale de 12000 € pour un montant maximum de 2000 € par projet. Seules seront éligibles les dépenses de fonctionnement et de personnel.
  
- **Calendrier :**
  - Publication de l'AAP : **9 février 2018**
  - Dépôt des projets : au plus tard le **vendredi 9 mars 2018** à 12h
  - Réponse aux lauréats : début avril 2018
  - Mise en œuvre des projets : début avril 2018
  - Date limite d'engagement des crédits : 15 novembre 2018
  - Date de fin de réalisation du projet : 31 décembre 2018
  
- **Conditions :**
  - Soumission d'un dossier complet (formulaire joint) d'un maximum de 4 pages
  - Le porteur de projet (chercheur, enseignant-chercheur, ingénieur de recherche) doit appartenir à un laboratoire associé à l'une des deux MSH et doit impliquer au moins un chercheur, enseignant-chercheur, ou ingénieur de recherche associé à l'autre MSH.
  - Le dossier devra recevoir le visa du Directeur du laboratoire d'appartenance du porteur scientifique du projet.
  - Le porteur s'engage à fournir un bref compte-rendu scientifique de 2 pages au plus tard le 31 janvier 2019, et à participer à une journée de bilan et de réflexion organisée par la Fédération des MSH Bourgogne Franche-Comté
  - Cet AAP n'a pas vocation à soutenir des projets, ou déclinaisons de projets (spin off), déjà financés par ailleurs.
  
- **Modalités de dépôt :**
  - Envoi du dossier complet et signé uniquement par voie électronique à l'adresse : aap-federation-mshe-mshd@ubfc.fr
  
  - Pour tous renseignements complémentaires :
    - MSHE Ledoux – Isabelle MOURET – [isabelle.mouret@mshe.univ-fcomte.fr](mailto:isabelle.mouret@mshe.univ-fcomte.fr) / 03 81 66 51 51
    - MSH Dijon – Nélia ROULOT – [nelia.roulot@u-bourgogne.fr](mailto:nelia.roulot@u-bourgogne.fr) / 03 80 39 52 53